

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 27 JANVIER 2021

Le vingt-sept janvier deux mil vingt un à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, « Marcel GAILLARD », sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la convocation :** 22 janvier 2021

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – MICHEL Stéphane – FORT Laurence – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE ép. NURIT Valérie – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

**Etaient représentés :** Néant

**Absent(s) excusé(s) :**

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s).** BOUCHE ép. NURIT Valérie

---

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande le rajout d'une délibération.  
Validation du dernier compte rendu.

### **2021-01 : CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENT « APLOMB »**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour permettre d'intégrer le bâtiment de la salle des fêtes parmi les toitures retenues dans le cadre de la prospection des Centrales Villageoises WATTISERE, il convient d'accepter les conditions d'une convention d'occupation temporaire du patrimoine bâti de notre commune. Après lecture du projet de convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la réalisation du projet en validant la convention d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment « Aplomb »

### **2021-02 : S.V.E SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE APPLIQUÉE AUX DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la simplification des relations entre l'Administration et les citoyens, le gouvernement a souhaité que nos concitoyens puissent saisir l'administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale et échanger avec l'administration par lettre recommandée électronique. L'article 62 de la loi Elan prévoit que toutes les communes de plus de 3500 habitants devront être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme., *au 1<sup>ER</sup> janvier 2022*. Compte tenu que la SMVIC met déjà à disposition des communes membres un logiciel de gestion, de suivi et d'instruction en ligne des dossiers d'urbanisme par le biais du logiciel RADS, il a semblé judicieux de proposer cette solution à toutes les communes membres, afin de garantir une offre en service identique à tous les usagers du territoire et d'anticiper de futures évolutions réglementaires réduisant le seuil. La société SIRAP propose un devis de 7484.95€ HT pour l'installation du module SVE sur les 47 communes de SMVIC ; Cela représente un coût d'investissement de 5940.00€ HT (soit 127€/par commune) et un coût annuel de fonctionnement de 1544.95€ (soit 33 euros/commune). Après avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le projet de dématérialisation.

### **2021-03 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Madame le Maire rappelle que la commune ne verse pas de subvention aux associations car elle met à disposition les locaux communaux à titre gratuit. Toutefois, deux demandes de subventions retiennent notre intérêt. Elles concernent le Comice Agricole du Sud Grésivaudan et une Radio locale présentant un intérêt majeur pour les collectivités locales (Fréquence 88.3 FM). Compte tenu de l'intérêt pour notre commune, le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments présentés par le maire, valide à l'unanimité, le versement de 250.00€ au profit du comice agricole, édition 2021 et le versement d'un montant de 150.00€ au profit de la radio locale.

### **2021-04 : ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion. Le contrat 2018 prendra fin au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le centre de gestion de l'Isère sollicite la collectivité pour lancer une procédure de renouvellement. Il reste entendu que la collectivité garde la faculté d'adhérer ou non au prochain contrat. Mandat est donné au centre de gestion pour lancer la procédure.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 JANVIER 2021**

**2021 -05 : PARTICIPATION AU PROJET CITOYEN « CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE »**

Madame le Maire rappelle que Wattisère est une association : sas à capital variable Centrales villageoises. Elle rappelle également que le conseil municipal a validé l'équipement du toit du bâtiment communal « Aplomb » par des panneaux photovoltaïques. Dans le cadre de ce projet « citoyen », elle propose au conseil municipal de participer au capital de l'association en souscrivant dix actions participatives d'un montant de 50.00€ l'une soit un total de 500.00€. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au capital de cette association en achetant 10 actions.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- **Demande de réfection de la voirie communale :** une rencontre avec le CAUE est programmée en février
- **Projet « route de la Noix » :** en cours d'élaboration
- **Fibre optique :** une rencontre est prévue au mois de mars avec les élus et responsables techniques du Département.
- **Situation sanitaire :** Un point sur la campagne de vaccination a été fait. Un centre a été ouvert à ST Marcellin dans les locaux de l'ancien tribunal. La commune a recensé toutes les personnes de plus de 75 ans susceptibles de se faire vacciner. Une attention particulière sera apportée aux personnes rencontrant de grandes difficultés pour accéder au site d'inscription.
- **Point PLU :** le commissaire enquêteur devrait reprendre contact avec nous pour une ouverture d'enquête publique en Avril si les conditions sanitaires le permettent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Le Maire,  
Nicole DI MARIA

  
